



## Litige financier léger

-----  
Par Malcom

Bonsoir, j'ai avancé la somme de 198 e pour procéder à la réparation d'un moto appartenant à un ami. Il connaissait des difficultés financières passagères. J'ai payé avec la carte bancaire et je dispose de la facture. Depuis 1 mois il ne veut pas me rembourser et m'indique qu'il ne le fera pas. Que puis-je réaliser comme actions. J'avais pensé au courrier de mise en demeure (lettre arrangement à l'amiable". Mais il y a t'il d'autres possibilités? Merci. cordialement

-----  
Par osram

Bonjour,

Pas grand chose à faire pour cette somme et en l'absence de reconnaissance de dette..c'est cuit, la facture n'est pas la preuve qu'il vous doit cet argent.

Vous pouvez lui envoyer une mise en demeure recommandée avec AR et ensuite le faire convoquer par un conciliateur de justice (gratuit) mais rien d'autre.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Aviez-vous rédigé un contrat lors de ce prêt d'argent (reconnaissance de dette) fixant les modalités de remboursement ? Si non, rien ne prouve qu'il s'agissait d'un prêt, votre "ami" pourra dire que c'était un don.